

Code de déontologie- Certification de personnes Opérateurs en diagnostic immobilier

Dans le cadre de ses activités, l'Opérateur en diagnostic technique immobilier certifié s'engage à se conformer aux règles ci-dessous, qui concernent ses activités de diagnostic proprement dites ainsi que son attitude :

Relation avec le client, l'organisme pour lequel il travaille (le cas échéant), un tiers:

- N'accepter que des missions de diagnostic pour lesquels il est compétent,
- Exercer dans le cadre légal et réglementaire en vigueur, notamment en ce qui concerne ses éventuelles obligations d'assurance professionnelle,
- Réaliser personnellement tous les contrôles/diagnostics confiés et rédiger tous les rapports qui les matérialisent,
- Se porter garant des méthodes/outils/matériels qu'il utilise,
- Améliorer et mettre à jour ses compétences
- Se tenir à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires
- Véhiculer, de par son attitude et ses propos, une image positive du dispositif de certification pour lequel il est concerné,
- N'accepter ou n'octroyer aucun cadeau, commission ou autre avantage même non pécuniaire, susceptibles de porter atteinte à son impartialité et à son indépendance,
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir son indépendance de jugement,
- Se comporter de manière à ne pas porter atteinte à la réputation ou aux intérêts de ses clients et de son employeur,

Relation avec Qualit'Compétences

- Ne pas utiliser la certification délivrée par Qualit'Compétences pour des activités autres que celles pour lesquelles cette certification est accordée,
- Détenir un seul certificat par domaine tout organisme de certification confondu
- Respecter les conditions générales de vente « Certification de personnes » en vigueur.
- Respecter les dispositions du référentiel de certification mis en place par Qualit'Compétences et prendre en compte ses évolutions
- Respecter le Règlement d'utilisation du certificat et de la marque Qualit'Compétences,
- Communiquer sans délai toute modification relative au statut professionnel et aux coordonnées personnelles (changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'e-mail, d'employeur, d'activité...)
- Communiquer à Qualit'Compétences, sans délai, les éléments qui peuvent affecter votre capacité à exercer l'activité de diagnostiqueur immobilier.
- Respecter la confidentialité des informations et déclarer tout conflit d'intérêts dans le cadre des sessions d'examens organisées par Qualit'Compétences

Code de déontologie- Certification de personnes Opérateurs en diagnostic immobilier

- Communiquer à Qualit'Compétences tout document nécessaire au bon déroulement de la surveillance (Etat de suivi des réclamations et plaintes, liste de tous les rapports, rapports ...)
- Donner les suites appropriées aux résultats de la surveillance
- Suivre les réclamations et plaintes concernant son activité dans l'usage de sa certification
- Conserver les rapports pendant 5 ans après la date de leur établissement
- Coopérer spontanément et sincèrement à toute demande d'information ou procédure formelle d'instruction, en cas de manquement ou infraction alléguée à ce code,
- Accepter la présence d'un observateur muet, dès lors que cette présence est imposée à Qualit'Compétences par des normes ou des accords dont Qualit'Compétences est signataire dans le cadre de la certification.
- Agir de façon à préserver une image positive de Qualit'Compétences,
- Dans l'hypothèse où un retrait du certificat serait prononcé, retourner le certificat, cesser de se prévaloir de la Certification de Personnes et supprimer toute référence à cette certification dans toutes les formes de communication utilisées

NOM	Prénom	Je déclare avoir pris connaissance du Code de déontologie des Opérateurs de diagnostics immobiliers et m'engage à le respecter. date / signature
-----	--------	---